



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024 À 19 H**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 18 décembre 2024 à 19 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Cynthia Lavoie
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Pierre-Yves Baril

Sont également présentes :

Mme Anik Racicot, directrice générale
Mme Anne Audet, greffière
Mme Nathalie Chouinard, trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

INSCRIPTION

DÉCLARATION DE LA GREFFIÈRE

Mme Anne Audet, greffière, déclare sous son serment d'office qu'elle a fait parvenir à tous les membres du conseil un avis de convocation conformément à la loi.

24-12-379

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

24-12-380

ADOPTION DU BUDGET D'OPÉRATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit préparer et adopter le budget de la Ville pour le prochain exercice financier ;



N° de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le budget d'opération de la Ville pour l'exercice financier 2025 ;

BUDGET 2025			
REVENUS		DÉPENSES	
<i>Taxes</i>	4 337 755 \$	<i>Administration générale</i>	1 685 165 \$
<i>En-lieux de taxes</i>	306 015 \$	<i>Sécurité publique</i>	428 295 \$
<i>Transferts</i>	1 758 680 \$	<i>Travaux publics</i>	2 189 465 \$
<i>Services rendus et autres</i>	1 152 630 \$	<i>Hygiène du milieu</i>	888 145 \$
<i>Imposition de droits</i>	66 000 \$	<i>Santé et bien-être</i>	41 350 \$
<i>Amendes et pénalités</i>	26 000 \$	<i>Aménagement, urbanisme et développement économique</i>	529 260 \$
<i>Intérêts</i>	161 500 \$	<i>Loisirs, culture et vie communautaire</i>	1 769 700 \$
<i>Autres revenus</i>	54 300 \$	<i>Frais de financement</i>	111 500 \$
		<i>Remboursement de la dette à long terme</i>	220 000 \$
TOTAL REVENUS (avant affectations)	7 862 880 \$	TOTAL DÉPENSES	7 862 880 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par Mme la conseillère Cynthia Lavoie et résolu unanimement :

D'ADOPTER le budget d'opération 2025 tel que ci-haut détaillé.

24-12-381

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS (PTI) 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour la Ville de planifier son programme de dépenses en immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 473 de la *Loi sur les cités et ville*, le conseil doit adopter par résolution le programme des immobilisations de la Ville pour trois (3) exercices financiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ADOPTER le programme triennal en immobilisations (PTI) 2025-2026-2027 tel que détaillé ci-bas :

PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS				
	2025	2026	2027	TOTAL
<i>Sécurité publique</i>	128 000 \$	130 000 \$	132 000 \$	390 000 \$
<i>Travaux publics / Urbanisme</i>	270 000 \$	390 000 \$	425 000 \$	1 085 000 \$
<i>Technologie de l'information</i>	37 000 \$	-	-	37 000 \$
<i>Loisirs, culture et vie communautaire</i>	210 000 \$	370 000 \$	300 000 \$	880 000 \$
<i>Tourisme</i>	100 000 \$	-	-	100 000 \$
TOTAL	745 000 \$	890 000 \$	857 000 \$	2 492 000 \$

FINANCEMENT 2025	
Surplus non affecté immobilisations 2025	745 000 \$



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Cinq citoyens sont présents dans la salle et deux en vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Demande de spécification - taux de taxes pour les commerces
- Projet réservoir d'eau potable
- Projet d'asphaltage
- Accessibilité terrain de soccer
- Félicitations de la part des citoyens pour le travail accompli lors de la préparation du budget 2025

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

24-12-382

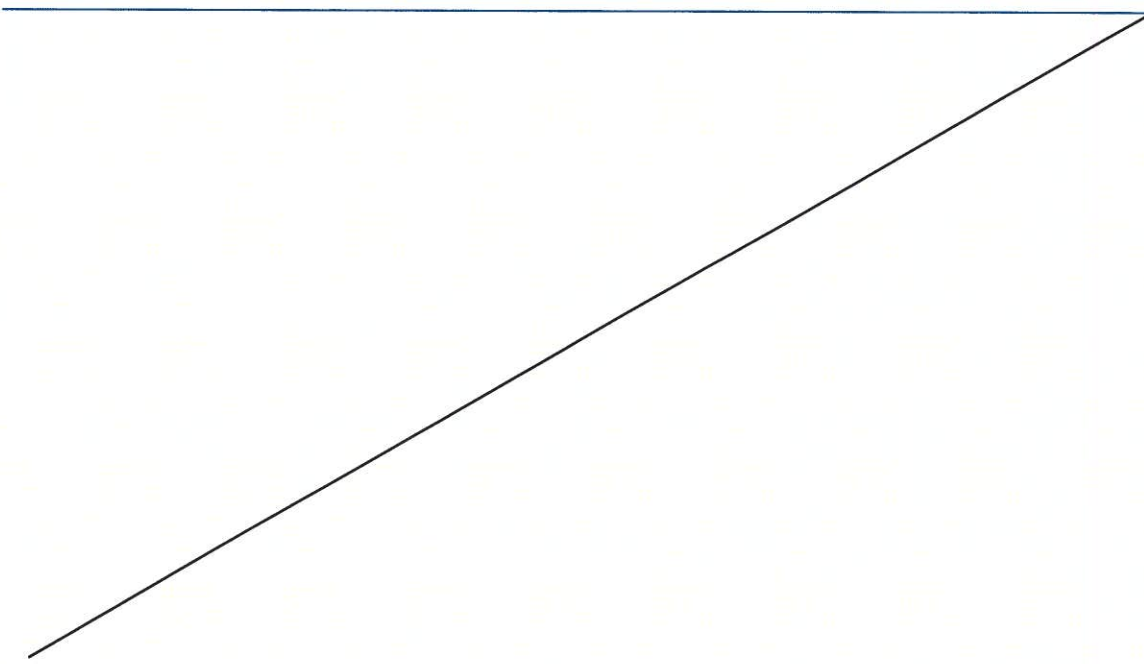
RÉSOLUTION LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

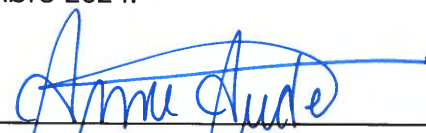
QUE la séance soit et est levée à 19 h 26.



Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-12-379 à 24-12-382 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 19^e jour du mois de décembre 2024.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière